



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 50527

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les revendications des travailleurs sociaux du comite de probation et d'assistance aux liberes de Marseille qui protestent contre : la degradation de leurs conditions de travail ; la non-reconnaissance de leur fonction ; l'absence de reelle revalorisation de leurs salaires ; l'insuffisance des effectifs face a la multiplication des taches ; le manque de personnel administratif. Le personnel soci-educatif qui refuse de continuer a gerer ces carences a decide, dans un premier temps, de : ne plus assurer les verifications necessaires aux commissions d'application des peines ; ne plus prendre en charge les dossiers de liberation conditionnelle, ceci en concertation avec les travailleurs sociaux des Baumettes ; d'avoir une action concernant la permanence d'orientation penale. Ainsi les dossiers non pris en charge seront retournes au directeur de probation. Il est necessaire de repondre a l'attente legitime de ces personnels dont la charge de travail ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi il lui demande les mesures immediates qu'il entend prendre pour satisfaire les besoins des services socio-educatifs de l'administration penale de Marseille.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux a l'honneur d'informer l'honorable parlementaire que la situation des travailleurs sociaux de l'administration penitentiaire retient toute son attention. C'est ainsi qu'un groupe de travail reunissant l'administration et les representants du personnel examine actuellement la reforme du statut des personnels socio-educatifs de l'administration penitentiaire dans le cadre des accords Durafour. Ces accords prevoient de situer le corps des anciens educateurs dans le classement indiciaire intermediaire (CII) avec effet retroactif au 1er aout 1991 et de creer un corps de debouche en categorie A. Ces mesures se traduisent par un gain de 20 points d'indice en debut de carriere et de 27 points en fin de carriere pour le corps classe en CII. Le corps classe en categorie A culminera a l'indice majeure 660, alors que la carriere de ces personnels se terminait a l'indice majeure 519 jusqu'a present. Enfin, l'administration examine les possibilites d'organiser un debouche de carriere pour les agents du corps de categorie A. S'agissant de la reconnaissance des diplomes, l'accord conclu le 5 decembre 1991 entre le ministre des affaires sociales et le syndicat representant les professions sociales permettra de completer la formation des assistants sociaux (statut interministeriel) par la preparation d'une licence. Ce systeme pourra etre etendu aux travailleurs sociaux de l'administration penitentiaire dans le cadre de leur formation a l'Ecole nationale d'administration penitentiaire. Il est rappele, par ailleurs, a l'honorable parlementaire que le comite de probation et d'assistance aux liberes de Marseille compte actuellement 18 travailleurs sociaux de base et un chef de service. Au titre de la loi de finances de l'annee 1991, 57 emplois budgetaires de personnel educatif ont ete crees (29 emplois budgetaires d'educateur et 28 emplois budgetaires d'assistant social). La vingt-sixieme promotion d'eleves educateurs, composee de 49 personnes, sera affectee dans les services a l'issue de deux annees de formation statutaire en octobre 1992 ; ceux de la vingt-septieme promotion, au nombre de 106, le seront a l'automne 1993. De plus, un recrutement d'assistants sociaux est actuellement organise, ce qui va permettre de disposer de 30 postes supplementaires de personnel socio-educatif. Il en resultera un accroissement d'environ 20 p 100 des effectifs reels. Un travail est actuellement

mene en concertation avec les directions regionales pour etablir la liste des lieux prioritaires d'affectation de ces personnels supplementaires. Enfin, la direction de l'administration penitentiaire est actuellement engagee dans une etude des organigrammes des personnels des comites de probation et d'assistance aux liberes.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50527

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4769